

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mercredi 10 avril 2024 à 20 h 00

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Gilles PETIT, Nathalie GONTARD, Michel DURET, Véronique BENOIT, Emilie BONI, FEIGE Sylvie, Lionel MURAZ, Sandrine GADBLEDE, Josselin PAPIN, Xavier PERRIN

Secrétaire de séance : Nathalie GONTARD

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 mars 2024.

Monsieur le Président informe que toutes les délibérations sont consultables au Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne Planaise aux jours et heures d'ouverture au public

❖ DEL 2024-09 Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion établi par la Trésorerie Générale pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIVU pour le même exercice. A savoir :

- Dépenses d'investissement : 23 894.79 €
- Recettes d'investissement : 62 875.32 €
- Dépenses de fonctionnement : 372 102.49 €
- Recettes de fonctionnement : 532 546.78 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

❖ DEL 2024-05 et DEL 2024-09 Vote du compte administratif , affectation des résultats et report – Année 2023

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2023. Le Président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par la Trésorerie Générale.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée : Monsieur Michel DURET soumet au vote le compte administratif du SIVU.

Le Compte Administratif 2023 dégage en clôture un déficit de fonctionnement de 27 104.99 € et un déficit d'investissement de 22 217.01 €

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement pour 160 444.29 €, et
- Un excédent cumulé d'investissement pour 38 980.53 €

Ainsi, l'excédent global de clôture s'élève à 199 424.82 €.

Le montant à affecter en recettes d'investissement du Budget Primitif 2024 est de 38 980.53 € et le montant à affecter en recettes de fonctionnement du BP 2024 est de 160 444.29 €, Le détail des comptes pourra être consulté au secrétariat du Syndicat Intercommunal Scolaire la Chavanne Planaise, siège du syndicat, aux jours et heures d'ouverture, à compter du 11 avril 2024.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, par 7 voix pour, le Président ne participant pas au vote.

❖ DEL 2024-06C Vote du budget primitif 2024

Le Président présente les dépenses et les recettes prévues pour les différents chapitres du budget primitif 2024 : celui-ci s'équilibre à 526 375 € en fonctionnement et à 321 569 € en investissement.

Pour rappel, la part financière annuelle des deux communes membres est variable. Pour le fonctionnement, elle est calculée par rapport au nombre d'enfants scolarisés pour chaque commune et pour l'investissement, elle est répartie à hauteur de 50 % pour chaque commune.

Cette année, les participations financières des communes, à verser au Sivu scolaire La Chavanne Planaise, sont les suivantes : pour La Chavanne, une contribution de 150 344 € pour 73 enfants scolarisés, et pour Planaise une contribution de 100 899 € pour 49 enfants scolarisés.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

❖ Informations et questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le Président,
Gilles PETIT


SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
36, route des Iles
73800 PLANAISE

La Secrétaire de Séance
Nathalie GONTARD

